

PRIX DE L'ABONNEMENT  
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6 au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUYE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 15 janvier 1845.

CHAMBRE DES PAIRS. — DISCUSSION DE L'ADRESSE. — SÉANCE DU 13.

La bataille parlementaire est engagée sérieusement, et l'attaque contre le ministère vient de commencer par un discours de M. Molé à la chambre des pairs. Ceci est grave, car M. Molé appartient au parti de la cour. On sait qu'il a les bonnes grâces du roi et qu'il est tombé malgré son vœu; on sait qu'il exerce sur la chambre des pairs une grande influence et qu'il n'est pas homme à s'aventurer dans des discussions stériles.

Il avait depuis six ans gardé le silence, et pourtant, ainsi qu'il l'a fait judicieusement remarquer, le ministère a souvent fait des fautes; mais il ne l'a pas attaqué par déférence pour les conservateurs qui le soutenaient et pour ne pas jeter la division dans leurs rangs. S'il le fait aujourd'hui, nous pouvons donc en conclure que ce parti, qu'on représentait comme étant si homogène et si compacte, est en voie de démembrement. Déjà on fait des distinctions: ainsi, les conservateurs qui marchent sous la direction de M. Molé sont appelés conservateurs *clairvoyants*; il en résulte que M. Guizot n'a plus autour de lui que les conservateurs *bornes* et la phalange des fonctionnaires publics. Mais cette phalange, peut-il bien compter sur elle? peut-il être certain qu'elle n'a pas aussi ses clairvoyants, ou plutôt ses prévoyants? Certes, s'ils pressentent le prochain avènement de M. Molé, ils lui donneront bien quelque concours, et les votes secrets leur en faciliteront les moyens.

Nous disons donc que le ministère est engagé maintenant dans une lutte fort sérieuse. Si ses adversaires nous inspiraient plus de confiance, nous nous en réjouirions, car il nous semble qu'il survivra difficilement à la discussion de l'adresse; mais, ainsi que nous l'avions pressenti, on attaque sa conduite dans les questions de détail, et on ne présente pas l'exposé d'une meilleure ligne politique. Ainsi, M. Molé, dans ses observations, n'a dit aucune parole relative à la politique intérieure; il s'est attaché à trois points de politique extérieure sur lesquels il a trouvé à blâmer.

D'après M. Molé, on a trop cédé à l'Angleterre dans la question du droit de visite, et on s'est laissé bercer par elle de promesses illusives. Dans les affaires de Taïti, on a manqué de prudence; d'ailleurs on s'est proposé là une conquête stérile et dont on ne tirera aucun profit. Ensuite M. Molé a brièvement déclaré que le traité de paix avec le Maroc avait été blâmé de tout le monde. Ceci est très-clair.

Après de pareilles paroles, M. Guizot ne pouvait pas garder le silence; aussi s'est-il empressé de répondre à M. Molé. Il l'a fait avec un embarras visible: on voit qu'il craignait que chacune de ses phrases ne donnât prise à de nouvelles attaques. M. Molé avait fait allusion à la coalition; M. Guizot n'a pas voulu aborder ce point du débat. M. Molé, qu'on avait provoqué à s'expliquer, avait mentionné ces provocations; M. Guizot s'est contenté

de répondre qu'elles portaient des journaux et qu'il n'avait pas à en entretenir la chambre. Ceci serait fort bien si ces journaux n'étaient pas subventionnés.

M. Guizot a presque traité M. Molé de mauvais citoyen parce qu'il se permettait de blâmer quelques uns de ses actes. Il a fait allusion aux mauvaises passions auxquelles on allait fournir des aliments. Il a attaqué les conservateurs qui lui font de l'opposition sans ménagement, et les a traités de *méchants complaisants*.

La chambre s'est peu émue de ces singulières appellations, et a montré beaucoup de froideur à M. le ministre des affaires étrangères. M. Guizot a dû voir qu'il n'avait pas ses sympathies.

Quant à M. Molé, il a répondu de sa place par de courtes réflexions; il a mis M. Guizot dans une très-grande perplexité en affirmant qu'il était persuadé que l'Angleterre ne ferait pas la moindre concession en ce qui concerne le droit de visite, et que la réunion de commissaires des deux nations promise par M. Guizot et ayant pour objet la modification des traités n'aboutirait qu'à quelque déception.

Nous partageons sur ce point l'avis de M. Molé, et l'Angleterre nous paraît bien décidée à ne rien concéder tant qu'elle n'y sera pas déterminée par des considérations très-puissantes. Jusque-là, les choses resteront en l'état. On pourra chercher à amuser les esprits, à nous donner le change; mais rien au fond ne sera changé. Pourquoi l'Angleterre renoncerait-elle au droit de visite? Pour nous plaire? Mais elle sait bien qu'on ne veut pas se brouiller avec elle; elle n'ignore pas que, tant que nous serons sous l'influence du parti conservateur, nous n'entreprendrons rien qui puisse compromettre ses intérêts, et cette assurance lui a toujours donné vis-à-vis de nous une position arrogante et fière, dont elle n'est pas près de se départir. Aussi, n'attendons-nous rien de la réunion de commissaires annoncée par M. Guizot.

Du reste, nous verrons bientôt sur quoi doit se fonder cette négociation quand M. Guizot se sera expliqué plus catégoriquement, ce dont ne peut se dispenser, s'il veut opposer quelque moyen de résistance au choc de ses adversaires. Nous aurons donc occasion de revenir sur ce point de la discussion.

Après les explications échangées entre MM. Guizot et Molé, M. de Saint-Priest est monté quelques instants à la tribune pour commencer la lecture d'un discours qu'il a été forcé d'interrompre par suite d'un malaise qu'il a éprouvé instantanément. M. Dubouchage lui a succédé; nous n'avons reçu qu'une très-faible partie du discours qu'il a dû prononcer, nous ne pouvons donc rien en dire.

Paris, le 13 janvier 1845.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le roi doit donner un grand bal demain mardi. Deux jours après, c'est-à-dire jeudi, il y aura spectacle à la cour. Les acteurs

anglais y joueront *Hamlet*. De nombreuses invitations ont été adressées pour ces deux fêtes. Les membres des deux chambres n'ont pas été oubliés, et plus des deux tiers ont reçu des invitations, soit pour le bal, soit pour le spectacle. Ce n'est pas précisément en vue de sauver le cabinet qu'on agit ainsi. Aujourd'hui on consentirait à laisser jeter M. Guizot par-dessus le bord, *pourvu que le système ne coulât pas à fond avec lui*. C'est pour le préserver de toute atteinte que la cour prodigue ses caresses aux députés, et ceux qui connaissent sa pensée et qui veulent être francs n'expliquent pas autrement les deux fêtes que le roi va donner.

— On sait ce que M. Duchâtel a souvent répété de la prison du Mont-Saint-Michel: c'était presque une faveur pour les détenus politiques d'y être renfermés, et tout ce que l'on disait du régime sévère et rigoureux de cette geôle était de la fantasmagorie, de simples sonnettes pour émouvoir les cœurs des députés sensibles. Or, la *Gazette des Tribunaux*, parlant d'un bandit dangereux dont elle rappelle les déplorables antécédents, dit qu'il avait dû être, durant son emprisonnement à la maison centrale de Melun, transféré de cette prison au Mont-Saint-Michel, *à cause de sa violence et de ses coupables tentatives*.

Ainsi, le gouvernement a confiné de simples détenus politiques dans une prison dont le régime est tel qu'on y transfère les plus dépravés et les plus incorrigibles des voleurs et assassins qui habitent les autres prisons du royaume.

Fiez-vous donc à la parole, au cœur et à l'équité du système!

— Le spectacle auquel nous assistons en ce moment est affligeant pour tous les cœurs honnêtes. Un ministère qui a cent fois compromis la dignité de la France, un ministère qui a semé la corruption sur toute la surface du pays et qui a cherché à détruire chez nous toutes les passions généreuses, est à la veille d'être renversé par les mêmes hommes qui pendant quatre ans ont rendu possible sa déplorable politique. Quinze ou vingt voix étaient nécessaires à l'opposition pour frapper, sinon cette politique qui a toujours eu le talent de se survivre à elle-même, au moins les hommes qui en ont été les instruments; ces voix, qui lui avaient manqué jusqu'à ce jour, vont, assure-t-on, lui être fournies par ceux qui ont été si long-temps ses adversaires.

Comment ce concours inattendu lui est-il venu? Est-ce la conviction, une conviction puissante, sincère, désintéressée, qui a opéré ce miracle? Les hommes qui se tournent aujourd'hui contre un cabinet auquel leur appui n'a jamais manqué dans aucune des circonstances difficiles par lesquelles il a eu à passer, ont-ils donc reconnu tout-à-coup qu'ils s'étaient trompés, et vont-ils faire publiquement amende honorable? Hélas! non; il n'en est rien. Il n'y aura pas d'amende honorable parce qu'il ne s'agit ici ni de repentir ni de conversion. Ceux qui désertent le drapeau du ministère pour passer un instant dans le camp de l'opposition, ne sont en aucune façon poussés par cette considération qu'ils se sont trompés de route, que leurs actes ont été préjudiciables au pays, et qu'ils lui doivent une réparation. En se séparant de M. Guizot, ils ne désavouent en rien leur passé, ils ne renoncent à aucune des idées qu'ils ont si long-temps défendues; ils sont encore ce qu'ils ont toujours été. Seulement, s'ils se tournent contre celui dont ils furent si long-temps les très-humbles serviteurs, s'ils sont si disposés à lui enfoncer le poignard dans le sein après avoir été pendant quatre ans ses fidèles mamelucks, c'est, disent-ils, que M. Guizot est impopulaire en France et qu'il serait périlleux pour l'avenir du gouvernement de le laisser plus long-temps au pouvoir. Ce n'est là qu'un prétexte, et un prétexte des plus misérables.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 ET 16 JANVIER.

### CONCERT DE M. JANSENNE.

M<sup>me</sup> DAMOREAU-CINTI.

J'estime, avec saint Thomas et Descartes, que le doute est la ligne droite d'un point à la vérité. Comme le corollaire de cette formule, j'induis qu'en ce monde de réclames et de puffs, il est bon de se défier d'un concert, source traditionnellement féconde en déceptions, et qu'au premier mot qu'on lui en dit, le sage doit entrer en suspicion et tenir ferme.

Donec cantat, vos plaudite, dicat.

Mais, comme s'il était de ma pitoyable destinée de ne trouver souvent, en pratique, que le pôle de mes théories, pour si peu que quelque séduction fasse appel à mon enthousiasme, je jette tout précepte pardessus le bord; je m'exalte, j'applaudis, je claque! C'est une déplorable faiblesse pour un censeur, sans aucun doute; mais je n'y puis rien. Un de mes amis, qui sait l'histoire, me tance vertement chaque fois qu'il m'en prend ainsi, et jure ses dieux qu'un vieux Caton, qui fut aussi censeur en son temps, s'ébriolait bien à l'occasion, mais n'applaudissait jamais au théâtre. Je veux le croire, mais tout cela ne fait pas que je sois un grand pécheur, et qu'une pierre d'achoppement obstruant la voie, je ne titube et ne bronche à nouveau, comme il advint samedi dernier au concert de M. Jansenne. Après tout, et pour les plus austères, le cas était de bien légitime excuse. M<sup>me</sup> Damoreau, cette admirable artiste, chantait le rondo final de la *Generantola*, aux acclamations des premières. La contagion gagna les plus hautes régions de la salle, où j'étais allé chercher protection contre mes faiblesses, et, après une résistance héroïque de quelques instants, il m'a fallu passer sous les fourches. Il était temps: je suffoquais de concentration. C'est si un prodigieux talent que celui de cette adorable cantatrice, qui possède à un si haut degré de perfection les qualités fondamentales artistiques; sensibilité profonde, exquise délicatesse, pureté, convenance de style, le ciel lui a tout départi. La méthode qu'elle s'est conquise est si parfaitement sûre, qu'elle semble se jouer des plus irritantes difficultés de solfège avec une aisance et un naturel charmants. Elle s'abandonne aux inspirations du trait avec une résolution si pleine de confiance, que, pour capricieux et hardi qu'il soit, jamais on n'éprouve, à l'entendre, cet indispensable sentiment de malaise qu'inspirent quelques chanteurs moins habiles, pour lesquels on craint toujours un humilifiant écart. Douée de cette perception originale qui accuse le poète et l'artiste, de ce sens moral qui, dans l'appréhension des choses les plus vulgaires, révèle aux élus des beautés qu'y chercherait en vain le commun des martyrs, M<sup>me</sup> Damoreau a dit, pour adieu du jour, deux petites chansonnettes avec une simplicité et une euphonie qui ont provoqué une triple salve d'applaudissements et de bravos. Pourquoi faut-il que cette adorable femme

Appartienne à ce monde où les meilleures choses

Ont un pire destin?

Il est officiel que M<sup>me</sup> Damoreau nous restera quelques jours, et nous la reverrons dans *Rosine du Barbier*. Pour ce, je veux un bien infini à la direction.

Les orchestres réunis du théâtre et du cercle, M<sup>mes</sup> Miro et Bouvard, MM. Barielle et Poitevin, M. Cherblanc, tous ont prêté à M. Jansenne l'appui de leur puissant concours.

M. Cherblanc, dans une fantaisie pour violon de Vieuxtemps, a reçu des applaudissements mérités. Cet artiste joint à une remarquable facilité d'exécution une grande précision de doigté et une expérience méthodique des ressources de son instrument. Quelques notes harmoniques ont mal résonné peut-être, mais c'est là une difficulté souvent rebelle pour les plus habiles.

M<sup>me</sup> Miro a chanté avec un plein succès son air de *Robin des Bois*, morceau choisi de son répertoire. Moins bien secondée par l'orchestre qui jouait trop fort, elle a produit un moindre effet dans le *Stabat* de Rossini. Du reste, si depuis quelques jours, comme on l'affirme, une indisposition assez grave fatigue M<sup>me</sup> Miro, elle explique bien l'altération sensible de sa voix.

Dans les *Adieux de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs*, musique de M. Luigini, paroles de M. X... (le nom m'échappe), M<sup>lle</sup> Bouvard n'a pas produit tout l'effet qu'on devait en attendre. Sa voix puissante et si belle a constamment accusé la contrainte et la gêne. Il n'est pas à croire que M<sup>lle</sup> Bouvard manque à un concert de l'indispensable sang-froid de la scène, et il est raisonnable de chercher ailleurs la cause de son demi-succès. En faisant ainsi, M<sup>lle</sup> Bouvard, dont on dit l'obligeance extrême, trouvera peut-être un enseignement utile pour l'avenir et comprendra que les chefs-d'œuvre de son répertoire doivent être le but spécial de ses études.

MM. Barielle et Poitevin ont chanté le duo des deux vieillards de la *Suzanne* de Monpou avec la verve et l'entrain comique qui leur font un si beau rôle de *Don Pasquale*.

Le bénéficiaire lui-même, M. Jansenne, est venu jeter un bluet dans la riche corbeille offerte au public. Il a dit deux romances de Loïsa Puget avec un goût incontestable, mais d'une voix qui proteste énergiquement contre le privilège.

L'orchestre a interprété l'ouverture de *Robin des Bois* avec sa précision accoutumée.

Je me résume. Le concert de M. Jansenne a été ce qu'il devait être avec ses puissants accessoires, une solennité artistique couronnée d'un entier succès. Les toilettes étaient brillantes et variées, la foule nombreuse et pleine d'animation. Il est déplorable qu'un caprice du lustre ait, pendant un quart d'heure, noyé tout cela dans un clair-obscur d'un mauvais goût parfait. Ce n'est pas la première fois que cet incident se produit, et je conseille à la direction de s'en expliquer sans ménagement. La compagnie du gaz, vienne l'échéance, exigera prompt paiement et encaissera prestement, à n'en pas douter, sans plus s'inquiéter si quelque jour il se fit au

théâtre obscurité complète. Il est peut-être utile qu'elle le sache: à tout droit correspond un devoir; c'est un principe de droit et de morale qu'il est bon de rappeler à gens qui l'oublient.

### LES NARRATIONS DU KHABBIR.

LE TOMBEAU DU CHEVAL.

(Suite et fin.)

Lorsque la nuit est arrivée, l'Arabe sort de sa tente et pousse un petit cri aigu, comme celui de l'alouette dans les champs. A ce signal, le cheval de Kaddour accourt en hennissant auprès de son maître, et gratte la terre de son pied comme pour lui annoncer qu'il est prêt à lui obéir.

C'était un de ces coursiers rapides, à la corne d'ure, et dont, avec la main, on pouvait prendre quatre côtes, en commençant par la plus courte (1). Lorsqu'il s'élançait dans la plaine, ses jambes effilées semblaient à peine effleurer la poussière, et jamais son pied affirmé n'avait bronché en se posant sur les pierres de la route. Kaddour caresse le noble animal, qui piaffe de joie; il pose une selle brodée d'or sur le dos assoupli de son coursier, et suspend aux arçons son *sif* (sabre recourbé) et ses pistolets.

Toutefois, avant de monter, un Jernier souvenir, souvenir de regret! vient traverser son cœur. Il songe à Zahira qu'il ne doit plus revoir peut-être, à Zahira qu'il n'a point voulu avertir de son départ afin de ne point affaiblir un courage dont il sentait le besoin. Debout à côté de son cheval, la tête appuyée dans sa main, il laisse son esprit s'abandonner à de sombres pressentiments.

En ce moment, une main tremblante s'appuie sur l'épaule du jeune guerrier.

— Zahira! s'écrie-t-il.

— Kaddour, reprend la sœur de Boul-Nouar, que signifient ces apprêts? Tu pars? où vas-tu?

— Ne me le demande point, sœur; tu le sauras plus tard.

— Ah! je le devine; c'est toi qui vas chez les Hadjouth, c'est toi dont mon frère a voulu me taire le nom... Mon Dieu! tu cours à la mort peut-être! Renonce à ton projet; reste, je t'en prie.

— Je ne puis; le devoir et la sûreté m'appellent.

— Mais c'est moi qui te retiens. Ah! je t'en conjure, demeure près de nous, Kaddour. Si l'arrivait malheur, ce serait...

A ces mots, l'Arabe prit dans sa main celle de la jeune fille.

— Ma sœur, lui dit-il d'une voix émue, je pars. Rien ne peut m'arrêter, pas même toi, car j'ai demandé la périlleuse mission que je vais remplir, et je ne puis reculer... Mais qu'au moins avant de mourir, si tel doit être le sort que Dieu m'a réservé dans ses décrets éternels, tu saches que je

(1) Chez les Arabes, ce dernier signe est le *nec plus ultra* de la bonté du cheval.

Si, en effet, M. Guizot est impopulaire, ce n'est ni d'aujourd'hui ni d'hier. Il était, il y a quatre ans, ce qu'il est maintenant, et si vous l'avez supporté pendant ce temps, nous ne voyons pas ce qui pourrait vous empêcher de le supporter encore, à moins que vous n'avez d'autres raisons, des raisons à vous connues, pour rompre avec lui. Ces raisons existent, et c'est là ce qui donne à l'intrigue un caractère peu honorable. Il est bien évident que les membres de la majorité qui se détachent de M. Guizot n'ont d'autre but que de se venger de lui. Ce sont, pour la plupart, des hommes qu'on a gorgés de faveurs, mais qui sont insatiables, à ce qu'il paraît, et qui abandonnent le cabinet parce que le cabinet ne veut plus rien faire pour eux ou parce qu'un autre cabinet fera davantage.

N'est-il pas triste de penser que, si le ministère du 29 octobre est renversé, il le sera par les voix de ces fonctionnaires que tous les hommes convaincus et honnêtes, à quelque parti qu'ils appartiennent d'ailleurs, qu'ils soient conservateurs ou qu'ils marchent avec l'opposition, ne peuvent que répudier et flétrir? Est-ce à dire pourtant que la gauche doit refuser le concours inespéré qui lui est venu et qui va peut-être lui permettre de renverser M. Guizot? Nous ne sommes pas de cet avis. Si la défection lui fournit les moyens de chasser un ministre qui a si mal dirigé les affaires de la France, il faut qu'elle en profite, mais non pas en secret, avec mystère, en mettant son drapeau dans sa poche, comme cela lui est trop fréquemment arrivé; il faut qu'elle dise ce qu'elle pense, ce qu'elle veut, et qu'elle annonce par avance ce qu'elle exigera de la prochaine administration si elle veut avoir son concours; il faut, en un mot, qu'elle montre qu'elle existe encore à l'état de parti, et qu'elle est assez puissante dans le parlement comme dans le pays pour qu'on tienne compte de sa volonté.

— On ne sait vraiment où la défection s'arrêtera, si elle continue. Voici maintenant qu'on annonce que M. Sauzet lui-même va passer dans les rangs de l'intrigue. — Pas possible! nous direz-vous. M. Sauzet était il y a quinze jours le candidat du ministère pour la présidence; c'est grâce à lui qu'il a été réélu, et il irait l'en récompenser en l'abandonnant! — Nous aussi nous avons cru M. Sauzet incapable d'une telle ingratitude; mais on nous assure que son amitié pour M. Dufaure, d'une part, et, de l'autre, ses rancunes contre le *Journal des Débats*, qui l'a si fort maltraité, l'ont emporté chez lui sur la reconnaissance qu'il pouvait devoir au cabinet, et que s'il faut une voix pour renverser le ministère du 29 octobre, il est bien décidé à la donner.

Vous ne vous attendiez bien certainement pas à cette nouvelle, ni nous non plus. Nous nous la sommes fait répéter dix fois avant de nous résoudre à la porter à votre connaissance, et notre plume tremble encore en vous la racontant, car, vrai hier, le fait pourrait bien ne plus l'être demain. M. Sauzet est un homme si malléable!

— Tout le monde connaît M. Amilhou, ce médiocre avocat de province, auquel les électeurs de Saint-Gaudens ouvrirent les portes de la chambre, croyant qu'il y siégerait sur les bancs de l'opposition, et qui, à peine arrivé de Toulouse à Paris, devint ministériel pur-sang. Tout le monde se souvient que le vent de la faveur souffla sur lui, et qu'en 1831 il devint président de chambre à Toulouse, puis, quelques années plus tard, premier président de la cour royale de Pau. Il avait bien mérité cet avancement par le ministérialisme le plus complet dont nous ayons jamais eu l'exemple, ministérialisme qui le poussa un jour jusqu'à accepter les fonctions de rapporteur du projet de loi relatif à la dotation. M. Amilhou paraissait donc acquis à tout jamais au système et aux divers instruments qu'il pourrait choisir. C'est votre opinion et c'était aussi celle du ministère. Mais, il y a quelques mois, le premier président de la cour royale de Toulouse vint à mourir subitement, et il fallut lui donner un remplaçant. M. Amilhou postula; mais comme M. Romiguières, autre Toulousain, postulait concurrentement avec lui, le ministère qui ne voulait pas faire de jaloux, évinça tout à la fois M. Amilhou et M. Romiguières, et alla faire son choix ailleurs.

Eh bien! ces deux hommes, qui l'avaient si long-temps porté dans leur cœur, s'exaspèrent tout-à-coup contre lui, et depuis lors ils sont intractables.

A la chambre des pairs, M. Romiguières votera contre M. Guizot, et M. Amilhou en fera autant à la chambre des députés. Ils espèrent sans doute, l'un et l'autre, être plus heureux sous un nouveau cabinet, si la première présidence de Toulouse redevenait vacante.

— Nous tenons de bonne source que M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur à Londres, a exprimé devant quelques intimes le désir de revenir en France. La cause de ce désir serait la conviction où il est qu'il n'exerce pas dans toute leur plénitude ses fonctions d'ambassadeur.

M. de Sainte-Aulaire correspond bien avec le ministre, mais son premier secrétaire correspond avec le roi. Il paraît certain, au surplus, que S. M., voulant s'assurer par elle-même de ce qui se passe à l'étranger, a ainsi dans chaque ambassade un correspondant extra-officiel. Quand le ministère Molé sera installé, M. de Jarnac deviendra tout naturellement ambassadeur, et alors il fera lui-même l'office de l'ambassadeur et celui du premier secrétaire; c'est-à-dire qu'il correspondra avec le ministre et en même temps avec le pouvoir irresponsable, comme faisait M. Guizot sous le ministère du 1<sup>er</sup> mars.

Cet austère révélateur, devenu ministre, a été quelque peu contrarié d'abord en voyant qu'il n'était pas seul à recevoir des dépêches de la chancellerie de France à Londres; mais depuis assez long-temps déjà il en a pris son parti.

— On nous annonce que l'organisation civile de l'Algérie, récemment arrangée dans les bureaux de la guerre, est comme non avenue, et que les choses resteront, au moins provisoirement, dans le statu quo. M. Bugeaud, à qui le plan avait été soumis, l'a déclaré détestable, et c'est sur le jugement qu'il en a porté que M. le maréchal Soult a mis à néant un projet dont nous avons nous-mêmes indiqué les vices, dont le moindre était d'être extrêmement coûteux.

— Le 9<sup>e</sup> bureau de la chambre a nommé avant-hier ses commissaires du budget après deux jours d'examen. Ce sont MM. Vuitry et Siméon qui ont été nommés. Sur 23 votants, ils ont obtenu, M. Siméon 15 voix, M. Vuitry 14. M. Quinette, porté par quelques amis qui se trouvaient là, n'a pu réunir que 5 voix. Si tous les membres de l'opposition qui font partie du 9<sup>e</sup> bureau eussent bien voulu se rendre à leur poste, ce bureau eût envoyé à la commission du budget deux hommes indépendants, au lieu de lui envoyer deux ministériels, dont un fonctionnaire.

— Les ministres traitent la chambre assez cavalièrement. Il est d'usage que ceux d'entre eux qui sont députés assistent, dans les bureaux, à l'examen du budget; leur présence y est en quelque sorte nécessaire, attendu que bien souvent ils sont seuls en position de donner des explications dont la chambre peut avoir besoin.

On a remarqué avant-hier que pas un seul ministre n'assistait à la réunion des bureaux.

— Si le ministère survit à la discussion de l'adresse, M. Dumon (du Lot) prendra définitivement le ministère de l'instruction publique, et le cabinet choisira un nouveau ministre des travaux publics, qui sera infiniment plus facile à trouver qu'un autre grand-maître de l'Université. Il n'a jamais été fait de proposition à cet égard à M. de Barante, qui les eût repoussées. Tous ceux qui connaissent ce personnage savent qu'il n'aspire plus qu'au repos, et ce n'est certes pas lui qui ira se jeter, sans que rien l'y condamne, dans la querelle si passionnée qui divise en ce moment le clergé et l'Université.

— Qui ne connaît M. Alphonse Denis, autrement dit M. Denis (du Var), celui-là même qui l'année dernière, lorsque la chambre annula pour la quatrième fois l'élection de M. Charles Laffitte, se levait seul pour soutenir la validité de cette élection. Qui ne se souvient du rôle que sa voix joua dans la fameuse séance du 27 janvier, où il fut de ceux qui applaudirent M. Guizot s'efforçant de justifier son voyage à Gand? En retour du courage qu'il avait montré dans cette circonstance et du témoignage d'estime qu'il avait donné à M. Guizot, M. Denis s'était cru en droit de réclamer une petite faveur, et il avait modestement demandé la place de M. Cavé, directeur des beaux-arts, place qu'on n'avait pu lui accorder. Depuis lors, M. Denis n'a pu se consoler, et le chagrin s'est même tellement emparé de lui, que, ne sachant plus où trouver un adoucissement à ses peines, il s'en est allé en Algérie, où il est encore en ce moment. C'est là que plusieurs lettres de M. Duchâtel sont allées le trouver. Dans ces lettres, M. Duchâtel l'invite à hâter son retour à Paris. « Nous avons besoin de vous, lui dit-il; l'ennemi est à nos portes, il nous attaque de toutes parts, venez à notre secours. »

Ces lamentations ont été développées dans sept ou huit lettres qui ne sont pas restées sans réponse; mais M. Denis n'est pas encore arrivé, et il est même à croire qu'il n'arrivera pas. Dans ses réponses, il s'est contenté d'accuser réception au ministre des lettres qu'il avait reçues de lui, et puis, sans s'occuper du contenu de ces lettres,

il a parlé du plaisir qu'il avait à parcourir l'Afrique; du climat de ce pays, qui est précieux, dit-il, pour sa santé; des avantages que la France pourrait retirer de ses possessions algériennes, si elle en avait la ferme volonté, etc., etc. M. Duchâtel s'est aperçu que M. Denis voulait le mystifier, et il a cessé de lui écrire. On ne compte plus sur lui. Que ne lui a-t-on écrit que la place de M. Cavé était vacante? Il eût crevé vingt chevaux de poste pour arriver plus vite à Paris.

— Les représentants que le château compte dans la chambre des députés viennent d'y introduire, pour leur usage, le jeu de la bascule. Ainsi, tandis que MM. d'Houdetot et Lasalle guerroyaient pour M. Guizot, MM. Vatout et Liadières préchent la guerre sainte contre lui. Comment expliquer cela? Sont-ce des ordres venus d'en haut qui ont prescrit aux uns et aux autres cette règle de conduite? Cela est bien possible. Mais l'animosité de MM. Vatout et Liadières a encore, dit-on, une autre cause. M. Vatout n'a jamais pu pardonner à M. Guizot l'indifférence qu'il a montrée toutes les fois qu'il a été question de la candidature de l'auteur de la *Conspiration de Cellamare* à l'Académie française. Quant à M. Liadières, la censure a rendu impossible la représentation de sa comédie des *Bâtons flottants*, et il se venge de la censure sur M. Guizot.

— Bon nombre de députés avaient demandé qu'on voulût bien leur donner communication des documents diplomatiques fournis par M. Guizot à la commission de l'adresse sur les affaires de Taïti et du Maroc. On leur avait répondu que cette communication ne pourrait avoir lieu que lorsque la commission aurait terminé ses travaux et présenté son rapport à la chambre. Ces honorables membres ont dû sans doute être très-surpris de trouver hier dans le *Journal des Débats* les pièces qu'ils désiraient étudier et connaître. Il paraît que le *Journal des Débats* passe avant la chambre des députés; on ne sait rien lui refuser. Il est vrai que, depuis quelque temps, il montre à défendre le cabinet une ardeur qui méritait bien sa récompense; mais la chambre des députés n'a-t-elle pas le droit de dire qu'on manque un peu aux égards qui lui sont dus?

#### Correspondance particulière du 12 janvier.

M. Molé est livré à mille obsessions de la part des agents du cabinet. On veut l'empêcher de parler dans la discussion de l'adresse à la chambre des pairs; on se sert même d'un mot de la couronne pour obtenir de lui au moins la neutralité et l'inaction. M. Molé sentant bien qu'il ne peut accepter un portefeuille de président du conseil qu'à la condition de dissoudre la chambre, on lui a rapporté que le roi avait dit: « Je veux que cette chambre fasse ses cinq ans. » D'un autre côté, les amis de M. Molé, M. de Montalivet en tête, le poussent à monter à la tribune et à dire sa pensée. M. Molé est dans une grande perplexité. Cependant hier, dans une des salles de la pairie, après la lecture du projet d'adresse, un groupe de pairs s'est formé. M. Molé en était le centre; il a dit qu'il avait lu toutes les pièces qui avaient été déposées par le ministère, et qu'elles n'avaient en rien modifié son opinion sur l'affaire de Taïti. « Toute cette affaire, a-t-il dit, a été une grande maladresse, et le devoir de la pairie est de rester pour le moins neutre, en gardant le silence sur ce triste épisode de la politique française. » Quant à l'évacuation de Mogador, elle a été, suivant M. Molé, un fait contraire au texte même du traité, quelque jugement qu'on puisse porter d'ailleurs sur cette convention. Cependant il était juste d'attendre les explications du ministère, et M. Molé prendrait ou ne prendrait pas la parole, selon la valeur de ces explications.

L'opinion de M. Molé a paru fort menaçante au cabinet, et hier au soir on promettait formellement à l'ancien président du conseil du 15 avril la survivance de M. le grand-chancelier Pasquier, s'il consentait à protéger de son silence l'existence du cabinet.

Nous doutons que M. Molé souscrive à ce marché. Il s'est avancé, il a encouragé ses amis, et il a donné son approbation à l'opinion très-nette que M. Dupin a exprimée devant lui sur le droit de visite, il y a quelques jours, dans une soirée tout intime chez M. le duc de Nemours, soirée dans laquelle M. Dupin a dit qu'il parlerait encore sur cette question, mais qu'au surplus ce n'était pas seulement du droit de visite que le ministère avait à se préoccuper, et qu'il avait bien d'autres chats à fouetter.

#### Bulletin de la Bourse de Paris du 13 janvier 1845.

Avant l'ouverture, la rente était demandée à 85.15 sans affaires. Au parquet, elle a ouvert aussi à 85.15. Après être restée quelque temps à ce prix, elle est tombée à 85.10, cours qui n'a été fait qu'au parquet. Elle est ensuite remontée à 85.20 et a fermé à ce prix.

l'aime. Jusqu'à ce moment j'ai caché mon amour dans le dernier repli de mon cœur; je préférais douter plutôt que d'obtenir une certitude, quand l'une de tes deux réponses devait ouvrir sous mes pieds le ciel ou l'enfer. Maintenant que la mort m'offre un refuge, dis-moi un mot, un seul mot, mais que ce soit la vérité.

Pendant que Kaddour prononçait ces paroles, la main de Zahira frissonnait dans celle de l'Arabe; car une crainte infinie venait s'unir dans son cœur à un bonheur infini comme elle. Elle était aimée, et c'était au moment même où elle l'apprenait qu'elle allait se voir séparée de Kaddour, séparée pour jamais peut-être! Après un long silence:

— Frère, lui dit-elle, ce n'est pas à l'instant même où l'adieu que tu vas me faire peut être le dernier que tu aurais dû me découvrir un secret que je n'osais espérer. Moi, fille étrangère à ta tribu, exilée de la mienne, c'est pour moi que tu vas t'exposer à la mort! Et comment ne l'aimerais-je pas?... La reconnaissance n'est-elle pas un des chemins qui conduisent au cœur?... Si cet aveu ne peut changer tes projets, du moins, frère, du moins qu'il t'empêche d'exposer inutilement tes jours. Souviens-toi que, si tu pars pour protéger ma vie, je la perds si tu ne reviens pas... Je t'en conjure par tout ce que tu as de plus sacré au monde, sans cesser d'être brave, sois prudent, sois-le pour moi du moins.

— Zahira, reprend Kaddour avec exaltation, maintenant je suis invincible; tu me reverras, car ce n'est point pour nous séparer que Dieu nous a réunis... Merci!... merci!...

L'Arabe s'arrête; il balbutie en tremblant:

— Une dernière prière me reste à t'adresser: Zahira, qu'un baiser mette le comble à mon bonheur!

Zahira ne répondit point, mais elle ne se retira pas non plus, et Kaddour imprima pour la première fois ses lèvres sur le front tressaillant de la jeune fille.

— Au revoir, dit-il; ne crains rien: n'ai-je pas vu ton visage après la lune à son premier jour (1)?

— Au revoir, répète Zahira, et elle disparaît en pleurant derrière les buissons qui couvraient ces lieux solitaires.

Ivre de bonheur, Kaddour s'élançait sur son coursier, descend la montagne, et bientôt parvenu dans la plaine, il peut abandonner une libre carrière au superbe animal, qui semble devancer les vents. Après deux heures d'une pénible course, Kaddour approche des rives de la Chiffa; c'est à peu de distance de l'autre côté que s'élève la tente du Hadjouth haineux. Il traverse la rivière, et, parvenu sur le bord opposé, l'Arabe commence à modérer l'ardeur de son cheval et à s'avancer en silence vers la tribu ennemie.

(1) Proverbe. Lorsque les Arabes aperçoivent la lune à son premier jour, et que l'objet sur lequel leur vue tombe est de bon augure, la lune entière sera bonne pour eux; c'est le contraire s'ils voient un objet néfaste. De là vient le proverbe que l'on adresse en compliment: « J'ai vu ton visage après avoir vu la lune à son premier jour. »

Penché sur le cou de son coursier, noir comme la nuit, à chaque pas il s'arrête et prête l'oreille. Un murmure lointain, semblable à celui de la mer qui vient mourir sur la grève, arrive jusqu'à lui et lui révèle l'approche des Hadjouth... Ce bruit, c'est peut-être celui qui provient du conseil où l'on délibère sur les destinées de sa tribu.

Comme l'astucieux chakal se glisse à travers les buissons qui doivent dérober sa marche à l'œil de la proie qu'il épie, ainsi Kaddour, descendu de cheval, s'avance vers la tente des Hadjouth. L'oreille appuyée contre la terre, il cherche à recueillir quelques uns des sons confus qui parviennent jusqu'à lui et qui doivent peut-être lui faire découvrir des projets qu'il a tant d'intérêt à connaître. Mais, au milieu du péril qui l'entoure, c'est à Zahira que sa pensée est attachée, c'est elle seule qu'il voit, c'est encore sa voix qu'il entend. Absente de sa vue, elle est présente à son cœur.

Au milieu de ces pensées, tout-à-coup un hennissement de son cheval fixe l'attention des Arabes. Kaddour se précipite vers son coursier, s'élançait et prend la fuite. Mais, égaré au milieu de la nuit, tremblant pour la première fois de sa vie, il ne reconnaît plus sa route. Cependant il entend déjà les cris de guerre des Hadjouth attachés à sa poursuite; déjà il peut distinguer leurs pas. Comment échapper à la mort qui l'environne? Hélas! fatigué par une longue course, le noble animal qu'il monte répond à peine à l'éperon qui l'excite, à la voix si connue de son maître qui l'encourage et semble lui demander son salut. Cependant l'ennemi approche, et le jour qui va paraître doit nécessairement le faire découvrir.

En ce moment, la pensée de Kaddour se reporte vers Zahira dans un souvenir de désespoir, vers Zahira inquiète qui l'attend. Il la voit debout sur les rochers d'où son œil cherche à reconnaître celui dont elle espère le prochain retour. Zahira! il sent au froid qui lui traverse le cœur qu'il s'est trompé en lui disant: « Au revoir! » En un instant, mille pensées tourbillonnent dans son esprit; l'amour vient s'y joindre au désespoir, l'épuisement de la fatigue à la fièvre de la rage.

Mais plus d'espérance! Sentant fléchir son coursier naguère si rapide, il veut saisir ses armes et mourir du moins en combattant; sa main glacée se refuse à étreindre la poignée de son sif... C'en est fait, l'espoir de la fuite s'éloigne de son cœur en même temps que celle de la vengeance... Il est entre les mains des Hadjouth, qui, fiers de leur trophée, font retentir les airs de leurs cris de victoire et des détonations de leurs armes.

Kaddour, désarmé, les mains liées derrière le dos, marchait la tête inclinée vers la terre au milieu d'un groupe de cavaliers qui le conduisaient à leur farouche kaïd. Joignant l'insulte à la cruauté de la moquerie, ils vantaient l'astuce des guerriers de Beni-Salah et la ruse avec laquelle ils venaient épier leurs conseils. Mais Kaddour n'entendait rien; son cœur, abîmé dans la douleur, permettait seulement à sa pensée de se reporter vers Zahira et de se rappeler l'adieu de la nuit précédente. Tout cela lui paraissait un rêve cruel dont il semblait attendre le réveil.

Seulement parfois l'attention de Kaddour était détournée par les hennissements plaintifs de son cheval, qui, la tête baissée, suivait son maître. A le

voir, on eût dit que le noble animal cherchait à encourager Kaddour et à lui donner l'espérance, soutien du malheureux.

A peine la nouvelle de la prise de Kaddour s'était-elle répandue dans la tribu, que les Hadjouth signalent leurs transports par des cris d'allégresse. Le guerrier cependant, à l'approche du danger, sent renaitre son courage abattu. Certain du sort qu'on lui destine, il veut mourir digne d'un Beni-Salah, digne de celle qu'il aime.

Il s'avance d'un pas ferme, la tête haute, vers la tente où le farouche kaïd des Hadjouth attend sa victime.

Après d'El-Bechir était son fidèle Maazouz, ce même chaouch qui avait découvert la retraite de Boul-Nouar et de sa sœur. A la vue de Kaddour le cœur de Maazouz bondit de joie dans sa poitrine: c'est à peine s'il ose en croire ses yeux; mais, aux transports de sa haine et de sa jalousie, il sent qu'il tient entre ses mains celui qui aime Zahira; Zahira! récompense promise à sa trahison!

Maazouz se baissant à l'oreille d'El-Bechir:

— Seigneur, lui dit-il, Dieu a remis en tes mains l'amant de Zahira. En se vengeant sur Kaddour, tu frappes qui tu veux atteindre.

A ces paroles, un sourire de tigre vient effleurer les lèvres de Maazouz et se répète sur celles du kaïd. Un signe de tête du maître apprend à l'esclave qu'il a été compris.

El-Bechir s'adressant au prisonnier:

— Quel est ton nom?

— Je m'appelle Kaddour, de la tribu des Beni-Salah.

— Que viens-tu faire chez nous à cette heure?

— Connaître ce que tu faisais toi-même.

— Tu mérites donc la mort.

— Je l'attends.

— Elle sera cruelle peut-être!

— De la part d'un ennemi aussi noble que toi, rien ne m'étonne. Mais, quelle qu'elle soit, tu peux être assuré qu'elle ne sera pas au-dessus du courage d'un Beni-Salah. Un espoir viendra d'ailleurs adoucir mes derniers soupirs, celui de la vengeance... Ma mort ne demeurera pas impunies kaïd des Hadjouth.

— Celle de mon fils ne le sera pas non plus, car c'est chez toi que son assassin a trouvé un asile.

— C'est chez moi qu'un étranger innocent, malheureux, et qui connaît la justice d'El-Bechir, est venu demander l'hospitalité; je la lui ai accordée.

— Sa sœur est avec lui?

— La sœur de Boul-Nouar est à l'abri de tes coups.

— Peut-être!

A ce mot accentué avec rage, Kaddour tressaillit.

Le kaïd continua:

— Tu vois bien que je puis l'atteindre d'ici.

El-Bechir murmure quelques paroles à l'oreille de Maazouz. Le chaouch sort de la tente, et revient bientôt, apportant un réchaud sur lequel reposent deux baguettes de pistolet.

Il y a eu amélioration sur presque tous les chemins de fer.	
Trois pour cent . . . . .	85 10
Quatre pour cent . . . . .	108 »
Quatre et demi pour cent . . . . .	121 43
Cinq pour cent . . . . .	86 30
Emprunt de 1844 . . . . .	103 1/2
Trois pour cent belge . . . . .	106 1/8
Quatre pour cent belge . . . . .	96 7/8
Cinq pour cent napolitain . . . . .	104 5/4
Cinq pour cent romain . . . . .	37 »
Cinq pour cent portugais . . . . .	3262 50
Trois pour cent espagnol . . . . .	1030 »
Deux et demi pour cent hol. . . . .	» »
Banque de France . . . . .	» »
Comptoir d'Anvers . . . . .	» »
Banque belge . . . . .	» »

## Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 13 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

A deux heures moins un quart, M. Pasquier n'est pas encore au fauteuil de la présidence. Quelques pairs seulement errent comme des ombres au milieu des fauteuils vides, parmi eux MM. de Boissy, Laromiguière, de Flavigny, de Brigode. Quelques députés seulement sont présents : ce sont MM. Maurat-Ballange, Piéron, Manuel, Abatucci, Bethmont.

On a distribué dans la chambre deux amendements. Le premier, de M. de Boissy, propose d'ajouter après le § 5 :

« La chambre des pairs appelle et hâte de tous ses vœux le jour où une négociation depuis long-temps commencée aura pour effet de replacer notre marine sous la surveillance exclusive du pavillon national. »

Le second amendement, de M. le duc d'Harcourt, propose d'ajouter après le § 6 ces mots :

« Toutefois, la justice est la garantie la plus assurée de la paix, et Votre Majesté n'oubliera pas sans doute que, parmi les nations antiques alliées de la France, il en est une dont l'existence a été solennellement reconnue par les traités. »

A deux heures, MM. Guizot et Cunin sont seuls au banc des ministres. En même temps qu'eux entre M. l'amiral Duperré, soutenu par l'amiral de Rosamel, son beau-frère. Quelques minutes après enfin entre M. le chancelier. MM. de Mackau, Soult et Martin (du Nord) entrent en même temps.

On a, par innovation, suspendu devant la tribune, entre les petits soubassements qui en forment le devant, un thermomètre qui paraît être le sujet des plaisanteries des pairs présents.

M. LE PRÉSIDENT : M. Boissy d'Anglas a cédé, pour parler sur l'adresse, son tour de parole à M. le comte Molé.

M. MOLÉ : J'ai long-temps gardé le silence dans cette chambre, par respect pour mon parti, pour le parti conservateur qui a appuyé le cabinet. Je l'ai fait par respect pour moi-même, car je ne voulais pas jeter la désunion dans ce parti, et je ne voulais pas non plus paraître prendre une revanche. Les revanches sont la consolation des vaincus, et le président du 15 avril ne l'a pas été. Il ne formait qu'un vœu : c'était que le cabinet suivit constamment les principes de fermeté qui ont servi de règle au ministère du 15 avril. Plusieurs fois le cabinet a commis des fautes, je ne les ai pas signalées; un scrupule m'a arrêté, il m'arrêterait encore, si les organes les plus accrédités et les amis de M. le ministre des affaires étrangères ne m'avaient jeté le défi de m'expliquer. Il faut que les amis de M. le ministre des affaires étrangères comptent beaucoup sur le bénéfice du temps et sur l'oubli du pays pour se livrer aux récriminations dont je parle. Mais savez-vous d'où vient ce courroux? des fautes mêmes de M. le ministre. Je dois à la chambre de lui exposer ma pensée sur la politique du cabinet, et de la caractériser d'un seul mot, en disant qu'elle est partout et toujours une politique à outrance. Cette politique épuise toujours, en effet, les conséquences d'un principe, comme si un esprit de la valeur de M. le ministre des affaires étrangères ignorait qu'on amène ainsi une réaction.

Le ministère veut la paix; mais tous les partis constitutionnels, en France, veulent la paix, à commencer par les chefs de ce parti. Le ministère veut l'alliance anglaise; mais il a réussi à élever contre cette alliance des préventions qui seront un embarras dans l'avenir.

M. Molé aborde en peu de mots le droit de visite, la question du Maroc et celle de Taïti. Pour ce qui concerne le droit de visite, le ministère ne s'est-il pas jeté dans l'exagération par la convention

de 1841, sur laquelle la chambre l'a forcé de revenir? Et aujourd'hui, forcé de négocier le retrait des traités de 1831 et 33, il n'obtient rien. Dans l'affaire du Maroc, il a conclu un traité que tout le monde condamne. Pourquoi a-t-il porté nos armes à Taïti, quand rien ne l'y forçait?

Je ne fais pas, dit l'orateur, d'opposition systématique; j'ai soutenu le ministère ou j'ai voté pour ses lois quand elles me semblaient bonnes. Mais, entre lui et moi, nulle manière de nous comprendre. Nous n'avons pas le même point de départ, nous n'avons pas le même but, et nous différons encore plus sur les marques légitimes de l'attaque.

Ce discours est suivi d'une certaine agitation. M. GUIZOT : Le discours de l'honorable préopinant m'étonne. A qui a-t-il répondu? A des articles de journaux, à des bruits de salon. Les articles de journaux, les bruits de salon ne doivent pas entrer dans cette enceinte. Je n'aurais pas dit un mot de ces incidents extérieurs, s'il n'en avait lui-même parlé.

Le préopinant a fait allusion à la coalition de 1839. J'ai toujours refusé d'entrer dans ce débat. Je l'ai refusé dans l'intérêt de mon parti, du parti conservateur qui doit rester ferme et compact. J'ai plus le droit que jamais d'agir ainsi. Laissons là ces petites complications extérieures, et occupons-nous des intérêts sérieux.

Le préopinant a parlé de l'alliance anglaise; mais ce que M. Molé veut, depuis quatre ans le cabinet le fait. La paix? elle est maintenue. L'alliance anglaise? elle est dans sa vigueur. Le droit de visite? j'ai suivi la volonté des chambres. J'ai suivi activement la négociation avec le cabinet anglais. J'ai représenté à ce cabinet qu'il importait au chercher un autre moyen pour réprimer la traite, que le droit de visite était devenu inefficace. Le cabinet anglais a compris nos représentations, et incessamment des commissaires des deux nations vont être nommés pour examiner quels seraient les moyens qui pourraient remplacer la visite réciproque. (Silence sur tous les bancs.)

M. le ministre dit que les faits qui sont à l'ordre du jour ne sont pas assez importants pour déterminer un homme grave comme M. Molé à faire un acte d'opposition comme celui qu'il vient de faire.

Ignore-t-il, dit M. Guizot, que les factions sont conjurées contre la politique qu'on vient d'attaquer? Je cherche les raisons péremptoires qui ont pu décider M. le comte Molé. Peut-être pense-t-il que la bonne politique est maintenant tellement hors de cause, si bien établie, qu'on peut la traiter sans ménagement et ne lui pardonner rien. En ce cas, je l'en remercie au nom du cabinet, car il mérite une bonne part de la reconnaissance qu'on doit pour l'affermissement de cette politique. C'est le cabinet qui a fait à l'opposition même la sécurité et les loisirs qu'elle exploite contre lui.

Pour pratiquer une bonne politique, il ne suffit pas d'en avoir envie, il faut avoir une position digne de cette intention au milieu des partis et dans la majorité. Le cabinet a su se faire un drapeau, et c'est sous ce drapeau que le cabinet a pu traverser les situations les plus difficiles.

Que vous arriverait-il si vous étiez mis à l'épreuve? Malgré votre bonne volonté, vous vous trouveriez à la tête d'un pouvoir tiraillé, divisé, abaissé. Est-ce que vous appelez cela une situation gouvernementale et favorable à une bonne politique? Le fond même des choses serait abaissé et compromis par vous.

Le ministre fait l'éloge de l'alliance anglaise, et signale les comprometteurs de cette alliance, les uns qui sont tout-à-fait dans l'opposition, les autres qui, conservateurs, ne repoussent pas toute la politique du cabinet, mais qui n'approuvent rien. Je condamne les uns parce qu'ils sont méchants et malfaisants, les autres parce qu'ils sont méchants et complaisants... (Violents murmures. — M. Molé : Nommez-les!) Je ne signale personne. Il n'y a ici ni méchants, ni complaisants, ni malfaisants, ni vices ni vertus (murmures); mais laissez-moi m'expliquer.

M. le ministre soutient que tout est faux dans la situation qu'on veut faire au cabinet. Ce n'est, dit-il, qu'un brouillard factice, au-dessus duquel la chambre verra la vérité; elle reconnaîtra que les difficultés qu'on nous oppose, nous les avons non pas élevées, mais résolues. C'est à la chambre à voir ce qu'elle pense du passé, ce qu'elle attend de l'avenir.

M. MOLÉ dit de sa place qu'il n'est ni haineux ni méchant. Il a signalé un excès, un mauvais système. M. Molé dit que s'il a fait allusion à la coalition, c'était avec intention. Son reproche répond à ce qu'a dit M. le ministre sur le danger d'ébranler le gouvernement. M. le ministre se plaint de ce qu'on n'approuve pas tous ses actes. Est-ce que le droit de visite est une question terminée? Est-ce que cette question n'a pas été compromise par la convention de

1841? Est-ce que Taïti est une question terminée? M. le ministre a manqué de courage devant l'autre chambre, en ne lui disant pas la vérité sur le droit de visite. On parle de commissaires à nommer. Moi qui ai quelque habitude des affaires, je ne vois aucun système qui doive satisfaire l'Angleterre et remplacer à ses yeux le droit de visite.

Quant à vos conquêtes dans l'Océanie, vous savez bien que vous n'en tirerez aucun profit, et que vous y dépenserez beaucoup d'argent en pure perte. En 1838, des missionnaires catholiques ont été molestés dans ces parages par les missionnaires protestants, et ont été obligés de s'en aller. Vous saviez cela quand vous êtes entré aux affaires, et vous n'avez pas pour vous défendre votre inexpérience à alléguer.

M. GUIZOT : Comme j'avais l'honneur de le dire à la chambre, je ne veux entrer que dans les débats qui intéresseront la chambre. Je parlerai de Taïti, et je répondrai sur cette question à toutes les interpellations.

Quant au droit de visite, l'honorable préopinant pense-t-il bien à ce qu'il vient de dire? Il repousse le droit de visite, et il dit qu'il ne connaît aucun autre moyen de réprimer la traite. Je ne puis accepter ces paroles ni au nom du gouvernement, ni au nom de mon pays. Le gouvernement anglais vient de reconnaître que le système de la visite réciproque était devenu inefficace et fâcheux pour les rapports des deux pays. C'est un grand pas que ce gouvernement a consenti à faire faire à cette difficile question.

M. Molé a dit que la solution lui en paraissait impossible. J'espère fermement le contraire, malgré les paroles du préopinant, et que les bonnes relations des deux pays n'en seront point atteintes. (Murmures.)

M. ALEXIS DE SAINT-PRIEST, en entrant dans l'examen de la conduite du cabinet, proteste contre la nouvelle tournure que M. Guizot a donnée au débat, en faisant passer les faits du domaine politique dans le domaine moral, en transformant les partis en bons et en méchants.

L'opposition, dit-il, n'est plus une situation, puisqu'on pénètre dans le for intérieur, et qu'elle devient un délit, un crime, presque un péché.

M. de Saint-Priest prononce quelques phrases entremêlées de verres d'eau sucrée qu'il absorbe avec rapidité. Un murmure d'intérêt s'élève dans l'assemblée; on s'aperçoit évidemment que M. de Saint-Priest est indisposé. En effet, au bout de cinq minutes, M. de Saint-Priest se retourne vers M. le président et lui dit quelques mots.

M. LE PRÉSIDENT : M. le marquis de Saint-Priest est indisposé et demande la permission de quitter la tribune, sauf à y remonter plus tard.

M. DUBOUCHAGE, après avoir constaté la nouvelle intrigue qui semble s'être formée dans le but de conquérir des portefeuilles et de les conserver, aborde la politique du cabinet et la critique dans tous ses détails au milieu d'un bruit inusité au Luxembourg; mais ce que blâme surtout M. Dubouchage, c'est l'ensemble du système suivi depuis 1830. Les affaires de l'Orient, de la Plata, du droit de visite, et tant d'autres, ne datent pas de l'avènement du cabinet du 29 octobre aux affaires, elles datent de plusieurs années; et, à vrai dire, tous les ministères précédents se valaient entre eux et n'étaient ni meilleurs ni moins bons que celui-ci.

M. Dubouchage, qui lit son discours, en saute un assez grand nombre de feuillets. Il insiste sur l'obséquiosité du ministère vis-à-vis de la Grande-Bretagne : sur huit paragraphes que contient le discours du trône, il y en a trois qui sont consacrés à l'alliance anglaise et à l'entente cordiale.

M. Dubouchage attaque la politique du pouvoir vis-à-vis de l'Espagne. Il termine en disant qu'il ne saurait approuver le projet d'adresse, s'il n'est profondément modifié.

M. le duc de Nemours entre dans la salle et va s'asseoir à sa place accoutumée. M. Decazes s'empresse de courir vers lui, et, s'asseyant dans le fauteuil voisin, il s'entretient avec lui. M. Guizot, qui est immédiatement devant eux, se retourne et se mêle à l'entretien.

M. BOISSY-D'ANGLAS lit d'une voix nasillarde un discours dont il nous est difficile de saisir le sens. Il parle de l'isthme de Suez et de la nécessité d'établir un passage entre l'Euphrate et la mer Rouge. L'assemblée est évidemment impatiente d'entendre parler de nouveau des questions qui sont à l'ordre du jour. Les conversations s'établissent sur divers points de la salle, et les ministres eux-mêmes se gênent peu pour causer avec les pairs qui passent devant eux.

Il est quatre heures, la séance continue.

— Kaddour, reprend le kaïd avec une cruelle ironie, tu m'as dit que, quelle que fût ma vengeance, tu ne la craignais pas; j'accepte ton défi. Je le vois, avec un ennemi tel que toi, il faut prolonger les souffrances; ton supplice servira ma vengeance et fera mon plaisir. Avant que ces baguettes rougies au feu ne t'enlèvent la lumière, regarde-la cette lumière. N'est-ce pas qu'elle est belle à voir? Tiens, porte tes regards de ce côté.

Kaddour se retourne : un Arabe préparait un pal!

A cette vue, il détourna la tête avec horreur.

— Zahira! Zahira! s'écrie-t-il, ah! je ne te verrai plus!

— Tu l'as dit... Tu vois donc bien que je puis l'atteindre là où elle est. Zahira t'attend sans doute en ce moment; elle se berce de douces espérances. Ah! que n'est-elle ici! Quelle douce jouissance j'éprouverais à la voir témoin de ton agonie!

Sur un geste du kaïd, Kaddour est jeté par terre et enlacé par des cordes depuis les pieds jusqu'à la tête, de manière qu'il ne puisse faire aucun mouvement. Sur un nouveau signe de son maître, Maazouz approche alternativement les deux baguettes des yeux de l'infortuné... une légère vapeur s'en échappe, et l'on entend un bruissement semblable à celui du fer brûlant qui tombe dans l'eau.

Kaddour ne peut retenir un cri de douleur.

— Kaddour! Kaddour! s'écrie El-Bechir en se penchant vers lui, entends-tu? Jamais tu ne reverras Zahira. La sœur de Boul-Nouar est destinée à la couche de Maazouz.

Le pauvre Arabe ne répondit point.

— Maintenant, dit le kaïd, à demain le reste.

Sur l'ordre d'El-Bechir, l'infortuné est porté au dehors de la tente, et la figure tournée vers le soleil, exposé à ses brûlantes ardeurs.

Le khabbir s'arrêta un instant.

Frères de ma tribu, continua-t-il, qui me donnera des paroles pour vous faire concevoir les douleurs de Kaddour, la fièvre qui le consume, les souvenirs et les regrets qui le tuent, la terreur de la mort qui l'attend, et cette crainte de voir Zahira tomber au pouvoir de Maazouz! Cette pensée lui fait horreur, elle seule l'occupe, elle seule a dissipé toutes ses autres souffrances. Zahira entre les mains de Maazouz! Il voudrait avertir son amie du danger qui la menace, du sort qui l'attend, lui conseiller de fuir avec son frère la vengeance d'El-Bechir; mais il ne le peut, et les rires féroces qu'il entend, seule réponse à ses efforts pour briser ses liens, lui font assez comprendre l'inutilité de ses tentatives.

Qui pourrait vous peindre aussi l'angoisse mortelle de Zahira, de Boul-Nouar, de toute la tribu, en ne voyant pas revenir Kaddour? La jeune fille, pâle, haletante d'inquiétude, immobile comme le rocher d'où elle domine la plaine, tenait ses regards fixés vers les tentes des Hadjouth que l'on apercevait se détachant comme un point noirâtre à l'horizon. A chaque moment elle croyait voir Kaddour poursuivi par les cavaliers ennemis; elle se rapprochait son départ que peut-être elle eût pu empêcher... Mais du moins, pour elle, l'espérance ne s'était pas exilée de son cœur. Boul-Nouar, assis

à ses pieds, était plongé dans une douleur muette qu'il n'osait avouer, dans la crainte d'augmenter les angoisses de sa sœur.

Mais lorsque le soleil disparaît derrière les montagnes sans ramener Kaddour, Zahira laisse un libre cours à ses larmes; elle arrache ses beaux cheveux noirs, elle se roule dans la poussière, elle se déchire le visage avec ses mains.

— Hélas! hélas! s'écrie-t-elle, qu'ont-ils fait de mon bien-aimé, les cruels? Quelle main homicide a pu lui arracher la vie? Car, il n'en faut plus douter, il est mort!... Frère, partons, allons le secourir, le défendre, ou mourir avec lui.

Mais les forces de Zahira ne peuvent répondre à son courage; épuisée par les mille émotions de la journée, elle succombe... Dieu avait pris pitié d'elle en lui enlevant pour quelque temps la conscience de sa douleur.

Cependant cette nuit devait être la dernière pour Kaddour, car le kaïd lui avait laissé pour adieu ces mots : « A demain! » Lorsque ses gardes s'éloignèrent afin de pouvoir se livrer au repos, ils n'avaient pas à craindre que l'infortuné pût s'échapper.

A la douce fraîcheur qui succéda aux brûlantes ardeurs du jour, Kaddour reconnut que la nuit était arrivée. Quelques heures seulement le séparaient donc encore de la mort; mais la mort n'était point la pensée qui occupait son esprit.

Tout-à-coup un trépigement se fait entendre près de lui.

— Hélas! pensa-t-il, le jour est déjà levé pour eux, et le jour, pour moi, c'est la mort!

Cependant le bruit approche; il devient plus distinct : ce sont les pas d'un animal. Soudain un souffle qu'il sent sur son visage le glace d'horreur et d'effroi; mais bientôt, au faible hennissement qu'il entend, Kaddour reconnaît son cheval. Le noble animal témoignait par ses caresses accoutumées la joie qu'il éprouvait d'avoir retrouvé son maître; il le caressait avec sa tête et lui léchait la figure.

L'Arabe, s'adressant à son ancien compagnon de combat :

— Fidèle ami, lui dit-il, désormais ma main ne te guidera plus; tu vas appartenir à un autre. Hélas! pendant qu'il en est temps encore, car le jour n'est pas arrivé pour les autres, je pense, fuis, retourne vers notre tribu. Tu verras Zahira, toi; porte-lui mes derniers soupirs, dis-lui que je meurs pour elle et sans regret. Fuis, mon fidèle ami. Adieu! Mes mains enchaînées ne peuvent plus te donner une dernière caresse. Retourne vers Zahira; lorsqu'elle te verra sans ton maître, elle connaîtra mon sort.

Kaddour ne peut continuer; ses sanglots étouffent sa voix. Le cheval s'approche de lui encore une fois; il le retourne, le soulève, et, saisissant avec ses dents la ceinture de son maître, le noble animal s'enfuit emportant son précieux fardeau.

Le lendemain, aux premières lueurs du jour, un jeune fille de la tribu des Beni-Salah sortit de sa tente. A ses pieds, un homme était couché en travers; près de lui un cheval était étendu sans vie. La jeune fille tombe

évanouie en poussant un cri :

— Kaddour!

Une voix plaintive lui répondit :

— Zahira! Zahira! serait-ce donc toi?

Mais Zahira n'entendait plus. Attiré par ce bruit, Boul-Nouar accourt; les Arabes s'empressent autour du prisonnier, tandis que les femmes rappellent Zahira au bonheur et à la vie. Le jeune aveugle est rendu à la liberté. On veut panser ses bras meurtris; mais lui, sans songer à ses blessures, étend les mains et demande au hasard de le conduire vers Zahira... Plus prompt que la gazelle, elle se précipite vers lui, et tous deux demeurent long-temps sans parler.

Après ces premiers embrassements, Kaddour raconte aux siens l'histoire de ses malheurs, depuis le moment où il avait quitté sa tribu; il redit les souffrances qu'il a endurées, les tortures que lui a imposées le farouche kaïd des Hadjouth; il leur conseille enfin de se tenir préparés au combat, dont la rage d'avoir perdu sa proie fera sans doute hâter ce signal à El-Bechir.

A ce récit, fils des Beni-Salah, vos pères brandissent leurs armes qu'ils entrecroquent au-dessus de leurs têtes, poussent leur terrible cri de guerre et jurent de venger Kaddour.

Vous savez s'ils ont tenu leur promesse!...

Mais Zahira, prenant la main de Kaddour :

— Frère, dit-elle, m'aimes-tu toujours?

— Oui, sœur, aujourd'hui, demain, toujours. Mes yeux ne peuvent plus te voir, il est vrai; mais, pour être heureux, il me suffit de savoir que tu es près de moi.

— Alors, frère, je suis ta compagne.

— Ma sœur, reprend Kaddour, il fut un temps où, pour entendre ces paroles, j'aurais donné jusqu'au dernier de mes jours; mais maintenant je ne puis plus être ton époux... un pauvre aveugle!

— Eh bien! je serai ton guide au milieu de nos montagnes; je verrai pour toi, je vivrai près de toi, pour t'aimer, pour te faire souvenir, et, si je puis, pour te faire oublier! Le veux-tu?

Kaddour, à ces mots, serre Zahira sur son cœur et s'écrie :

— Pour un tel bonheur, mon Dieu, je n'ai pas assez souffert!

Le soir même, Kaddour et Zahira étaient unis.

Mais, dans leur reconnaissance, vos aïeux n'oublièrent point le noble animal à qui Kaddour devait la vie; ils l'enterrent à l'endroit même où il était tombé mort de fatigue, et pour tombeau ils lui élevèrent cette butte de terre que je foule aux pieds en ce moment et du haut de laquelle je vous ai raconté son histoire.

Tant que vécut Kaddour et Zahira, on les voyait chaque jour venir s'asseoir sur cette butte, qui, depuis lors, fut appelée : *Gabr-el-Hassan* (le Tombeau du Cheval).

A ces mots, il se fit un long murmure dans l'assemblée : la narration du khabbir était terminée.

B. R. (L'Afrique.)

AVIS. — Nous engageons les citoyens qui veulent signer la pétition des travailleurs à se présenter dans nos bureaux de neuf heures du matin à six heures du soir.

### Chronique.

On avait annoncé que, d'après un avis émis au sein du conseil municipal, l'entrée de l'hospice de la Charité deviendrait gratuite. Il paraît que cette sage mesure a été ajournée. On nous adresse des plaintes sur l'impôt en quelque sorte forcé que l'on continue de percevoir à l'entrée de cet hospice.

— La répression du braconnage se poursuit de la manière la plus active dans notre arrondissement. Pendant le mois qui vient de s'écouler, la gendarmerie a dressé un nombre considérable de procès-verbaux pour des contraventions à la nouvelle loi sur la chasse. Les délinquants qui étaient cités hier et avant-hier devant le tribunal correctionnel ont presque tous été condamnés à l'amende et à la confiscation du fusil.

— Un grand nombre de condamnations à une amende de 150 fr. ont été prononcées contre des voituriers ou conducteurs qui s'étaient immiscés dans le transport des lettres. Tout le monde sait, et les voituriers devraient le savoir mieux que personne, que le service de la poste est un privilège qui n'appartient qu'à l'Etat.

— Les cours de la faculté des lettres s'ouvriront, au Palais-des-Arts, aujourd'hui mercredi 15 janvier à midi.

— On nous écrit de Paris que M. le ministre des travaux publics a ouvert un crédit de 1,170,000 fr. pour les travaux du chemin de fer de Dijon à Chalon, dans le département de Saône-et-Loire, et un autre de 20,000 fr. pour la rédaction des projets définitifs du

chemin de fer de Paris à Lyon, dont s'occupe M. l'ingénieur en chef Laval.

— Vendredi 17 janvier doit avoir lieu au théâtre des Célestins une représentation au bénéfice de M. Auguste, second régisseur de ce théâtre. Elle se composera de : *Rébecca*, dernière nouveauté donnée au Gymnase, par M. Scribe; *la Folle de Toulon*, drame-vaudeville en trois actes; *Jeanne d'Arc en prison*, scène-monologue en vers, jouée par M<sup>lle</sup> Léonie Darmont; et, enfin, *les Débardeurs*, pochade carnavalesque en trois actes d'après les excellentes charges de Gavarni.

— On lit dans le *Bien Public* :

« Le conseil municipal de Mâcon, rassemblé extraordinairement avant-hier soir, a voté à l'unanimité une somme de 1,000 francs qui a été mise à la disposition de M. le maire pour concourir efficacement à l'étude d'un tracé de la route de fer de Genève à Mâcon par Bourg.

» Si la ville de Lyon votait également une somme d'argent pour concourir aux frais de l'étude du chemin de fer de Genève à Lyon par Pont-d'Ain, peut-être y aurait-il moyen de ménager tous les intérêts en conservant un tronçon commun aux deux lignes de fer, le tracé de Genève à Pont-d'Ain, et en établissant deux embranchements, l'un partant de Lyon et l'autre de Mâcon, et aboutissant à Pont-d'Ain. »

### Spectacles du 15 janvier.

GRAND-THÉÂTRE. — Les Demoiselles de Saint-Cyr, comédie. — Olizka, ballet.

CÉLESTINS. — Les Premières Armes du Diable, vaudeville. — La Mazurka, ou Clarinettes et Marionnettes, vaudeville. — Mon Oncle le Commandeur, vaudeville.

### Nouvelles diverses.

On écrit de Vergy au *Courrier de la Moselle* :

« Un fait épouvantable, qui pourtant n'est pas sans exemple, vient de se passer dans notre canton. Il est mort ces jours derniers à Sillegny une femme dans un état de grossesse très-avancé. Une heure après qu'elle eut fermé les yeux, le curé du lieu, sous prétexte de baptiser l'enfant qui n'était pas né, fit éventrer par un maréchal-ferrant cette femme dont le cadavre n'était pas encore froid.

» C'était un spectacle horrible à voir et qui mit en fuite la plupart des assistants; mais l'enfant est sans doute au paradis.

» Vous pouvez compter sur l'exactitude des détails : la femme est morte à dix heures du soir, à onze heures elle était dépecée. »

— *L'Impartial du Rhin* annonce que le magnifique dôme de l'église de Spire va être décoré d'une belle peinture à la fresque. Le célèbre peintre Schraudolph a été envoyé à Rome par le roi de Bavière pour faire les études préparatoires nécessaires à l'exécution de ce travail. On dit que le peintre se propose de prendre pour sujet l'Assomption de la Vierge.

Le gérant responsable, B. MURAT.

### SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

PALAIS ENCHANTÉ.

Pour la clôture, jeudi 16 janvier, représentation extraordinaire au bénéfice de M. Klischnig.

Grande séance de prestidigitation par M. Macallister.

Nouvelle grande exposition de tableaux fondants par M. Klischnig.

Le Singe domestique, grande scène comique. S'adresser, pour la location des stalles, au théâtre même.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, n° 48.

### NOUVELLES PUBLICATIONS.

**TRAITÉ DES ARTS CÉRAMIQUES, ou DES POTERIES** considérées dans leur histoire, leur pratique et leur théorie; par Alexandre Brongniart, membre de l'Institut (Académie royale des Sciences), directeur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres. — Deux volumes in-8° et atlas in-4°. — Paris, 1844. — Prix : 36 f.

**TRAITÉ PRATIQUE DU MAGNÉTISME ET DU SOMNAMBULISME;** par Aubin Gauthier. — Un volume in-8°. — Paris, 1845. — Prix : 7 f. (10078)

Etude de M<sup>e</sup> Didier, avoué à Lyon, rue du Palais, 4. VENTE

## D'UNE MAISON ET D'UN JARDIN CLOS DE MURS,

Situés à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, rue Constantine, rue Jacquard et cours des Tapis.

Le samedi huit février 1845, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, y séant, Palais-de-Justice, place de Roanne, il sera procédé à la vente :

1° D'une maison de deux étages, avec terrasse et belvédère, située à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, rue Constantine, rue Jacquard et cours des Tapis, construite en maçonnerie et pisé;

2° Et d'un beau jardin avec salle d'ombrage et plantation d'agrément, clos de murs, faisant le tour de ladite maison, avec portails sur la rue Constantine et sur le cours des Tapis.

La contenance de ces immeubles, y compris les constructions, est d'environ trente-quatre ares. Ils seront vendus en un seul lot au pardessus de la somme de 10,000 f.

Ces immeubles sont saisis au préjudice de M. Ennemond Damiens, qui était marchand de nouveautés à Lyon, rue Saint-Côme.

Pour les renseignements, s'adresser à M. Didier, avoué poursuivant, demeurant à Lyon, rue du Palais, n° 4, et au greffe du tribunal civil de Lyon, pour prendre connaissance du cahier des charges. (6066)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> THIAFFAIT, NOTAIRE, Place de la Préfecture, n° 7.

### AVIS.

Le jeudi 16 janvier 1845, il sera procédé, en l'étude de M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire, à l'heure de midi précis, à l'adjudication, savoir :

1° D'une maison située quai Fulchiron, 20, et rue des Prêtres, n° 41, sur la mise à prix de . . . . . 20,000 f.

2° D'une autre maison, située rue Tholozan, sur le derrière de celle portant le n° 14, sur la mise à prix de . . . . . 16,000

3° Et d'une maison et bâtiment sur le derrière, avec un jardin clos de murs, le tout situé à la Guillotière, allée du Sacré-Cœur, sur la mise à prix de . . . . . 16,000

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M<sup>e</sup> Thiaffait, notaire. (9768)

A vendre pour cause de départ ET A BON MARCHÉ.

## JOLI FONDS DE CAFÉ,

Situé dans un bon quartier.

Ce fonds possède une bonne clientèle. Location, 900 fr.; bail, 16 ans. S'adresser à M. Barhollat, rue Mulet, 2, chargé de la vente d'un grand nombre de propriétés et fonds de commerce. (1532)

## SOUSCRIPTION POUR LE CHEMIN DE FER

# D'AVIGNON A LYON.

MM. les souscripteurs primitifs et actionnaires actuels de la Compagnie du Chemin de fer d'Avignon à Marseille qui veulent user du droit à eux acquis de souscrire pour le Chemin de Lyon à Avignon, sont prévenus qu'ils peuvent se présenter, pour régulariser leur souscription, dans les bureaux de la Compagnie du Chemin de Marseille, grande rue des Feuillants, n. 7, tous les jours de neuf heures à deux heures et de quatre heures à six heures.

Les listes de souscription seront closes le 20 janvier courant. (2696)

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codez). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE BERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8903)

## PAR BREVET D'INVENTION

(sans garantie du gouvernement.)

Nouvelle et seule méthode autorisée et dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc.

METHODE SPECIALE inventée par M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, 54, au 1<sup>er</sup>, à Lyon. (8865)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

## DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

### GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Cherrazon, rue de la Conédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)



## TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 40, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicer, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicer, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue.

L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Chalon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers. (8616)

### AVIS.

On trouve toujours à l'enseigne du CLOS VOU-GEOT, rue Luizerne, n° 3, en face du corroyeur, des vins en bouteilles de toutes les qualités, à des prix modérés et d'un choix parfait, tels que Bourgogne rouge, Bordeaux, Beaujolais, vin du Rhin, Champagne de six marques différentes, etc. (2680)

### A louer actuellement.

APPARTEMENT DE 4 PIÈCES nouvellement décorées, avec caves et grenier. Cet appartement est au 1<sup>er</sup> étage de la maison portant le n° 5, rue d'Amboise. S'adresser rue des Célestins, n. 6, au 1<sup>er</sup>.

### AVIS.

On demande une personne qui aurait 2 ou 3,000 fr. à mettre dans une association d'une fabrique de cirage, encre, vernis et autres produits chimiques déjà en évidence. On demande aussi pour la même maison des jeunes gens intelligents pour voyager sur l'article. S'adresser à la fabrique, Grande-Rue de la Guillotière, 13, au 1<sup>er</sup>. (1544)

### A céder à Saint-Etienne (Loire).

## UN FONDS DE TANNERIE ET CORROIERIE EN ACTIVITÉ,

bien achalandé, et l'un des plus anciens de la ville.

Le local, ayant une prise d'eau, est très-convenablement disposé et situé. On cédera la location à un prix modique, et on donnera pour les paiements toutes les facilités désirables.

S'adresser, à Lyon, chez MM. Sébastien Koch et Raginel, marchands de cuirs, rue Monsieur, aux Brotteaux. (1557)

### AVIS.

Le sieur FAURE aîné prévient le public qu'en suite du décès de son beau-frère LAPOURAILLE, la société établie sous la raison de commerce de Faure aîné et Lapouraille étant dissoute, il reste seul chargé de la liquidation, et qu'il continue la partie de teinture et dégraissage sous le nom de FAURE AÎNÉ, rue Pas-Etroit, n° 5, à Lyon, près la place du Grand-Collège. Il s'efforcera, comme toujours, de justifier la confiance dont on voudra bien l'honorer. FAURE aîné. (1533)

### AVIS.

Une Demoiselle anglaise pouvant enseigner parfaitement sa langue et le piano désirerait entrer dans une bonne famille comme institutrice d'une ou deux jeunes personnes.

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Berrod, née Lavanchy, cours Bourbon, 10, aux Brotteaux. — (Ecrire franco.) (1549)

## RESTAURANT DU PHÉNIX.

Vuarier, successeur de M. Laverlochère, prévient le public qu'il vient de faire dans toutes les parties de son établissement des améliorations de divers genres. Il y a en outre à présent des salons particuliers. Il porte en ville. (2701)

## SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE

DITE

## AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages de médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 10 et 11 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivollet, lampiste, place du Père, 4, près la place Saint-Pierre.

Nota.—Réparation avec garantie de toutes espèces de lampes mécaniques. (1492)

## LE SIROP ET LA PÂTE

### DE MOU DE VEAU

Au LICHEN D'ISLANDE, de Paul Gage, à Paris,

Sont reconnus par tous les médecins comme les plus efficaces pour guérir les rhumes, toux, catarrhes, enrouements, coqueluches, et surtout la phthisie pulmonaire — 2 f. 50 c. le flacon, 1 f. 50 c. la boîte.

Dépôts, à Lyon, chez MM. Lardet, André et Vernet, pharmaciens. (4665—7168)

## MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. le docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (8274)

M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 5.

## SIROP PHLENTÉRIQUE

contre

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES URINAIRES,

CONSEILLÉ ET PRÉPARÉ

Par M. BOUCHU,

Maître en pharmacie et Docteur-Médecin,

Rue Saint-Jean, 48.

Ce Sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs. Il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite.

Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir, se vend 5 f.; 6 flacons, 15 f. (Affranchir.) (8926)

## Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce Sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macons, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 30. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSUY FILS, Rue Poulaillic, 19.